

# CHARTRE CHAMBRES D'HÔTES



# TERRES DE CORRÈZE

## SOMMAIRE

---

### 03

POURQUOI CETTE CHARTE  
DESTINÉE AUX CHAMBRES  
D'HÔTES NON LABELISÉES ?

### 04

RAPPELS LÉGISLATIF

### 05

RÈGLEMENTATION TABLES  
D'HÔTES

### 06

DÉMARCHES  
ADMINISTRATIVES

### 07

GRILLE DE CRITÈRES



# CHARTRE

## POURQUOI CETTE CHARTE POUR LES CHAMBRES D'HÔTES NON LABELLISÉES ?

Les chambres d'hôtes n'ayant pas de système de classement officiel, l'Office de Tourisme Terres de Corrèze souhaite proposer aux propriétaires de chambres d'hôtes non labellisées présentes sur le territoire, d'intégrer leur offre touristique par le biais d'une charte.

En signant cette charte, le propriétaire s'engage à proposer une offre de qualité à ses hôtes.

Si l'ensemble des critères recensés sur la grille est respecté, l'Office de Tourisme accepte d'assurer la promotion de la chambre d'hôtes via ses supports de communication.



# RAPPELS LÉGISLATIFS

SOURCE [WW.ENTREPRISE.GOUV.FR](http://WW.ENTREPRISE.GOUV.FR)

## Article L 324-3

L'article L 324-3 du code du tourisme définit les chambres d'hôtes comme des chambres meublées chez l'habitant en vue d'accueillir des touristes, à titre onéreux, pour une ou plusieurs nuitées, assorties de prestations.



Le loueur doit procéder au **triple affichage** des prix qu'il propose :

- à l'extérieur de sa maison ou de son appartement,
- à l'intérieur, au lieu de réception des clients,
- dans chaque chambre.

Il doit également remettre une note à son client, comprenant notamment le décompte détaillé en quantité et en prix de chaque prestation fournie et le total de la somme due.

Le loueur, qui ne respecterait pas ces obligations, encourt une contravention de 1 500 €.

Les chambres d'hôtes doivent être situées dans la maison ou l'appartement de l'habitant. **Le propriétaire doit résider nécessairement sur les lieux.**

La location d'une chambre d'hôte comprend la **fourniture groupée d'une nuitée et du petit déjeuner**. L'accueil est assuré par l'habitant. **Il ne peut pas louer plus de 5 chambres par habitation, ni accueillir plus de 15 personnes en même temps**. Chaque chambre d'hôte donne accès (directement ou indirectement) à une salle d'eau et à un WC. **La location est assortie, au minimum, de la fourniture de linge de maison et du petit déjeuner.**





# RÉGLEMENTATION TABLE D'HÔTES

*L'habitant, qui loue une ou plusieurs chambres, peut aussi proposer des repas à ses hôtes. Un seul menu doit être proposé et composé de plats, de préférence, du terroir. Le repas doit être pris à la table familiale en compagnie de l'habitant. Il peut proposer un service de table d'hôtes uniquement à ses hôtes.*



## DÉBIT DE BOISSON TABLE D'HÔTES

*Pour commercialiser des boissons alcoolisées, l'exploitant doit avoir une licence restaurant (boissons du 3ème et 4ème groupe) ou la petite licence (boissons du 2ème groupe) relative à la nature de son activité.*

*À ce propos, conformément à la loi du 22 juillet 2009, les propriétaires d'hébergements touristiques sont exemptés de la licence 1 pour servir de manière occasionnelle des boissons non alcoolisées en complément de leur prestation d'hébergement. **En revanche, par cette même disposition légale, les exploitants de chambres à caractère touristique désireux de mettre en place un service de repas accompagné de boissons alcoolisées doivent suivre une formation au préalable***

*La formation est adaptée suivant le type de licence demandée et se rapporte aux obligations et aux droits de l'entreprise ainsi qu'aux exigences de santé publique. Autrement dit, le permis d'exploitation loueur de chambres touristiques. Le stage doit nécessairement se dérouler dans un organisme de formation certifié par le ministère de l'Intérieur. Au terme de ce stage, le permis d'exploitation est remis aux commerçants et il est valable pour 10 années. Pour renouveler ce permis, il faut suivre un nouveau stage pour remettre à jour ses connaissances.*

# DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

## DÉCLARATION EN MAIRIE

*Selon l'article L. 324-4 du code du tourisme, toute personne qui propose à la location une ou plusieurs chambres d'hôtes doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune du lieu d'habitation concerné, sous peine d'une contravention de 3ème classe (article R. 324-16 du même code).*

**Cerfa n°13566\*03**



## IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

*Lorsque l'activité de location de chambres d'hôtes est exercée à titre **habituel** ou **principal**, elle constitue une activité commerciale et les loueurs sont tenus de s'inscrire au Registre du*

*Commerce et des Sociétés (RCS) et de s'immatriculer auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE) de la Chambre de Commerce.*

*Ces formalités sont obligatoires, peu importe le revenu dégagé par l'activité, sous peine de constituer une **infraction pour travail dissimulé**.*

*Lorsque l'activité est exercée par un exploitant agricole dans son exploitation, elle est considérée comme étant complémentaire de l'activité agricole, et les loueurs sont tenus de s'immatriculer auprès du CFE géré par la Chambre d'Agriculture (Art. L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime).*

*Si le loueur donne volontairement des informations inexactes, il encourt jusqu'à 4 500 € d'amende et 6 mois d'emprisonnement.*

## TAXE DE SÉJOUR

*Si la chambre d'hôte est située dans une commune touristique où la taxe est instituée, l'exploitant en est redevable. C'est une délibération du conseil communautaire qui en fixe les modalités : période d'imposition (fixation des dates de la saison touristique), nature des hébergements et tarifs établis conformément à la législation. **Le tarif applicable doit être affiché dans la chambre d'hôte.***

# Description des chambres

Chambre 1	Lit 1:	Lit 2:	Lit 3:
Chambre 2	Lit 1:	Lit 2:	Lit 3:
Chambre 3	Lit 1:	Lit 2:	Lit 3:
Chambre 4	Lit 1:	Lit 2:	Lit 3:
Chambre 5	Lit 1:	Lit 2:	Lit 3:

Critères	Réponses		Commentaires
Respect de l'affichage des prix	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	
Respect des surfaces : pour 2 pers, une pièce d'une surface min de 10 m2 (hors sdb et wc) + 3 m2 par pers. supplémentaire	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	
Bon état d'entretien général : sols, murs, plafonds étanches et en bon état	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	
Ouverture sur l'extérieur (fenêtre ou velux) avec occultation opaque (extérieur ou intérieur)	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	
Absence de toute nuisance sonore (extérieur ou intérieur)	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	
Minimum 1 prise de courant libre et 1 lampe dans chaque pièce	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	
Mobilier et éléments de rangements en bon état et en nombre suffisant pour le nombre d'occupant	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	
Possibilité de fermer la chambre à clé	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	
Matelas et sommiers propres (sommiers métallique proscrits) en parfait état - protection par housse amovible	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	
Linge de lit en parfait état - protection par housse amovible. - Nombre d'oreillers à disposition (1 par pers. min.) - 2 couvertures + 1 dessus de lit ou 1 couette - 1 couverture par lit Le tout en parfait état	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	

## Mobilier

	chaise	armoire / Penderie	commode	placard	fauteuil	bureau	table	Autres
Chambre 1								
Chambre 2								
Chambre 3								
Chambre 4								
Chambre 5								

**NB :**

- ne sont prises en comptes que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 2 m
- couchage non autorisé l'espace inférieur à 1,80 m
- maximum 1 lit de 140 cm supplémentaires ou 2 lits de 90 cm supplémentaires par chambre
- Rangement à plat et 1 penderie à minima

# Aménagement des sanitaires

## salle d'eau (jusqu'à 5 pers.)

- Partagée avec les propriétaires     
  Réserve à la chambre (ch : .....)  
 Partagée avec d'autres clients (ch.....)     
  Située au même étage que la chambre, si non préciser :

Observations : .....

Lavabos	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	Robinet : Mélangeur <input type="radio"/>	Mitigeur <input type="radio"/>
Douche ou baignoire (avec système de douche)	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	douche 80x80 min <input type="radio"/>	baignoire : 80x80 min <input type="radio"/>
Pare douche / rideau de douche	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	Chambre(s):	chambre(s) :
Patère	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>		
Éléments de rangements	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>		
Sèche-cheveux	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>		
Flexible de douche en bon état	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>		
2 éclairages dont 1 sur lavabo	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>		
Joints du lavabo, douche ou baignoire nets , sans moisissures	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>		
Miroir non piqué	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>		
Poubelle	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>		
Linge de toilettes non usé et impeccable	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>		
Présence d'une aération	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	Fenêtre <input type="radio"/>	VMC <input type="radio"/>
				Ventilation haute et basse <input type="radio"/>

## WC

- Partagé avec les propriétaires     
  Réserve à la chambre (ch : .....)  
 Partagé avec d'autres clients (ch.....) :  
 Situé au même étage que la chambre, si non préciser :     
  Situé dans la salle d'eau :(ch.....)

Observations : .....

Présence d'une aération	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	
Absence de mauvaises odeurs	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	
WC propre et en bon état	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	
Barre d'appui	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	

### NB :

- A partir de 6 pers : 2 salles d'eau avec lavabo + douche ou baignoire et wc
- si les sanitaires sont communs : le mentionner dans les documents l'OT
- en cas de salle de bains commune à au moins 2 chambres : les wc doivent être séparés



## Espaces et équipements communs

Affichage du prix de la chambre d'hôtes (petit-déjeuner inclus) et le cas échéant des prestations annexes, à l'extérieur de la structure	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	
Absence de nuisances environnementales	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	
Propreté des abords extérieur de l'habitation (façade de maison, chemin d'accès)	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	
Moyen de chauffage assurant une température conforme aux normes en vigueur pendant la période de location	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	
Structure labellisée Tourisme et Handicap (si oui préciser lesquels)	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	Visuel Mental Auditif Moteur

Langues parlées :

## Petit - déjeuner

Petit-déjeuner inclus dans la prestation	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	
Service	<input type="radio"/> dans la chambre <input type="radio"/> cuisine du propriétaire (cuisine séjour obligatoire)		
La pièce où sont servis les petits-déjeuners est propre et bien rangée	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	
Parfait état de la pièce où sont préparés les petits-déjeuners	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	
Une personne est présente au moment du service du petit-déjeuner	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	
Vaisselle et linge de table propre et en bon état	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	

Type de petit-déjeuner :  Petit-déjeuner "traditionnel" : café, thé, chocolat, lait, pain frais, beurre, confiture..

Petit-déjeuner "amélioré" : traditionnel + fruits ou jus de fruits, viennoiserie...

Petit-déjeuner "supérieur" : amélioré + oeufs, charcuterie, laitage, céréales ...

Produits bio servis :

.....  
 .....

Produits du terroir :

.....  
 .....

Produits maison :

.....  
 .....

## Propreté

Chambre(s)	oui <input type="radio"/>	Non <input type="radio"/>	
Salle d'eau(s)	oui <input type="radio"/>	Non <input type="radio"/>	
Parties commune(s)	oui <input type="radio"/>	Non <input type="radio"/>	

## Équipements annexes et de loisirs

<input type="radio"/> <b>Télévision</b>	<input type="radio"/> Chambre	<input type="radio"/> Commun
<input type="radio"/> <b>Accès internet / Wifi</b> Sécurisé :	<input type="radio"/> Chambre	<input type="radio"/> Commun
<input type="radio"/> <b>Salon ou coin ou coin détente</b>	<input type="radio"/> Chambre	<input type="radio"/> Commun
<input type="radio"/> <b>Climatisation</b>	<input type="radio"/> Chambre	<input type="radio"/> Commun
<input type="radio"/> <b>Tisanière / Bouilloire*</b>	<input type="radio"/> Chambre	<input type="radio"/> Commun
<input type="radio"/> <b>Adaptateurs électriques</b>	<input type="radio"/> Chambre	<input type="radio"/> Commun
<input type="radio"/> <b>Documentation touristique</b>	<input type="radio"/> Chambre	<input type="radio"/> Commun

- *Seuls ces équipements électroménagers sont tolérés dans la chambre*

**Équipements bébés :** .....

<input type="radio"/> <b>Garage</b>	<input type="radio"/> Particulier	<input type="radio"/> Commun
<input type="radio"/> <b>Parking</b>	<input type="radio"/> Particulier	<input type="radio"/> Commun
<input type="radio"/> <b>Local fermé</b> (ski, vélos, cannes à pêches...)	<input type="radio"/> Particulier	<input type="radio"/> Commun
<input type="radio"/> <b>Jardin</b>	<input type="radio"/> Particulier	<input type="radio"/> Commun
<input type="radio"/> <b>Balcon</b>	<input type="radio"/> Particulier	<input type="radio"/> Commun
<input type="radio"/> <b>Terrasse</b>	<input type="radio"/> Particulier	<input type="radio"/> Commun
<input type="radio"/> <b>Salon de jardin</b>	<input type="radio"/> Particulier	<input type="radio"/> Commun
<input type="radio"/> <b>Transats</b>	<input type="radio"/> Particulier	<input type="radio"/> Commun
<input type="radio"/> <b>Piscine</b>	<input type="radio"/> Particulier	<input type="radio"/> Commun

**Equipements sportifs et jeux extérieurs :**

.....  
 .....

## Respect de l'environnement et accessibilité

**Le propriétaire veille au respect de l'environnement : (valider au moins 2 critères en plus de ma sensibilisation du client)**

Sensibiliser les clients au développement durable :	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	
Economiseurs d'eau :	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	
Ampoule basse consommation :	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	
Tri des déchets : (si mis en place dans la commune)	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	
Produit d'entretien respectant l'environnement	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	
Régulateur chauffage	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	
Autres (panneaux solaires, appareils classe A...)	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	
Label Tourisme et Handicap	oui <input type="radio"/>	non <input type="radio"/>	

Observations : .....



Nom :

Prénom :

Établissement :

Adresse

Tél :

Mail :

Site Internet :

L'hébergement répond à la charte de l'Office de Tourisme Terres de Corrèze

Oui

Non

Avis réservé

Si avis positif : le propriétaire s'engage à respecter la charte de l'Office de Tourisme Terres de Corrèze.

Si avis réservé : l'office de Tourisme se réserve le droit de faire une contre visite dans un délai de : .....

**Observation de la commission :**

**Date :**

Signature du propriétaire

**Fait à :**

Signature de l'Office de Tourisme

Cette charte est valable 5 ans : au terme de celle-ci, si le propriétaire souhaite qu'elle soit renouvelée, une nouvelle visite de l'hébergement sera effectuée par l'Office de Tourisme.





VOTRE CONTACT



**Lucille GOLFIER**  
**Gestion documentation**  
**Référente chambres d'hôtes**

10 place de la Libération - 19140 UZERCHE

05 55 73 15 71

[lgolfier@terresdecorreze.com](mailto:lgolfier@terresdecorreze.com)

**TERRES**  
**de CORRÈZE**  
Reconnectez-vous !